



JURIMÉTRIE : REVUE DE LA MESURE DES PHÉNOMÈNES JURIDIQUES



Source : site web de l'éditeur

Titre

Jurimétrie : revue de la mesure des phénomènes juridiques

Auteur(s)

Christophe Quézel-Ambrunaz et Vincent Rivollier (directeurs scientifiques)

Philippe Galez (directeur de publication)

Date

2022

Éditeur(s)

Presses Universitaires Savoie Mont Blanc

Support

Papier

Type de document

Revue

Périodicité

Annuelle

Source du droit

Doctrines

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

La revue *Jurimétrie* a pour vocation de rassembler des communications scientifiques sur la mesure des phénomènes juridiques à l'aide de procédés mathématiques et statistiques. L'objectif de ces procédés étant de favoriser la connaissance de ces phénomènes avec une éventuelle dimension prospective, la jurimétrie a donc une double finalité : savoir et prévoir.

C'est dans cette perspective que la revue propose d'une part des articles sur les méthodes et les outils de jurimétrie : apprentissage automatique dans l'analyse des données, procédés de l'intelligence artificielle, techniques de la science des réseaux, l'extraction et l'utilisation automatisée des données etc.

D'autre part, elle présente un panel d'applications possibles de la jurimétrie : réparation des dommages (calcul du montant de l'indemnisation, mesure du préjudice corporel...), analyse automatisée des décisions de justice, effets du droit de l'environnement...

Les articles portent sur les études en cours ou déjà abouties, présentent des résultats, des retours d'expérience, des avantages et des limites de ces méthodes et apportent des nouvelles perspectives d'utilisation possible et de développement de nouveaux projets.

Les auteurs présentent leurs articles, pour ceux qui le souhaitent, au séminaire annuel organisé par le Centre de Recherche en Droit Antoine Favre de l'Université Savoie Mont Blanc. Lors de ce séminaire, en plus des interventions dans le cadre des articles publiés dans la revue, d'autres acteurs (fournisseurs de bases de données, organes ministériels et judiciaires) sont invités à apporter leurs contributions et enrichir ainsi la réflexion autour de la jurimétrie. Les articles présentés dans ce cadre sont ensuite en partie publiés dans la revue et une part de ces présentations mises en ligne.

Type de classement

Méthodique :

- un éditorial
- un sommaire
- dossiers thématiques (numéro 1)
- articles précédés d'un résumé en français et en anglais
- bibliographie et notes bibliographiques en bas de pages

Clefs d'utilisation

Un sommaire au début de chaque numéro.

Liens

[Présentation de la revue sur le site de la Faculté de droit de l'USMB](#)

Les auteurs des articles les présentent, pour ceux qui le souhaitent, lors d'un séminaire à Chambéry. Rediffusion des séminaires *Jurimétrie* :

- **[2022](#)**
- **[2023](#)**
- **[2024](#)**

Fiche réalisée par : Aneta PAIRIS (BAPSO Grenoble Alpes), le 22/01/2024

Mise à jour : Aneta PAIRIS (BAPSO Grenoble Alpes), le 19/02/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).